

Document d'Entrée en Relation

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire). Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doivent avoir communiquées au client dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'entreprise

M.G. Finance & Patrimoine – SAS au Capital de 10 000€ - RCS SALON N° 793 173 592 - CODE NAF: 7022Z – TVA Intracommunautaire N° FR 14 793173592 - Siège social situé au 706, Chemin des Méjeans à 13122 VENTABREN - Président : M. GILLET Michael Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Mr GILLET Michael pour les études et travaux préparatoires à la mission ou aux suites de la relation envisagée. Elles sont conservées pendant un minimum de 5 ans à compter de l'extinction de la durée contractuelle et sont destinées à MG Finance & Patrimoine. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Mr GILLET Michael par mail à mgillet@mgfpatrimoine.com ou par voie postale 706, Chemin des Méjeans 13122 VENTABREN. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Statuts Légaux et Autorités de Tutelle

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 13006512. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) proposant des prestations de conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org

IAS (Intermédiaire en Assurance) : Courtier en Assurance Type B

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : Courtier et Mandataire non-exclusif (Cf. tableau des partenariats)

Les) activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 61 rue Taitbout, 75436 PARIS cedex 09 et internet : http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html

Le cabinet M.G. Finance & Patrimoine dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Le niveau de ces couvertures, conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances, souscrites auprès de AIG Europe Limited (Police Pack Finance & Patrimoine N° 2 401200 /RD00794025K) Tour CB21 16, Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE sont les suivantes :

Responsabilité Civile Professionnelle (par sinistre) : CIF = 150 000 € ; IAS = 1 500 000 € ; IOBSP = 500 000 € Responsabilité Civile Professionnelle (par période d'assurance) : CIF = 150 000 € ; IAS = 2 000 000 € ; IOBSP = 800 000 € Le cabinet M.G. Finance & Patrimoine s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Le Document d'Entrée en Relation est régulièrement mis à jour et accessible à tout moment à l'adresse web suivante : https://www.mgfpatrimoine.com/mentions-legales.html

Liste des Principaux Partenaires :

Compagnies, Etablissements de Crédits, Entreprises d'Assurance, Autres Fournisseurs

Nom	Nature	Type d'Accord	Mode de Rémunération
Agéas France SA	Assurance	Distribution	Commissions
AG2R La Mondiale	Assurance	Courtage	Commissions
Amundi Immobilier	Société de Gestion	Commercialisation	Commissions
April Courtage	Société de Gestion	Commercialisation	Commissions
Cardif	Assurance	Commercialisation	Commissions
Crédit Agricole Cons. Finance	Banque (Crédit Conso)	Mandat Non Exclusif	Commissions
Inter Invest	Société de Conseil	Commercialisation	Commissions
La Française AM	Société de Gestion	Distribution	Commissions
Oddo & Cie	Assurance	Co-Courtage	Commissions
Odyssée Venture	Société de Gestion	Distribution	Commissions
Oradéa Vie	Assurance	Diffusion	Commissions
Paref Gestion	Société de Gestion	Commercialisation	Commissions
Périal Placements	Gestionnaire Immobilier	Distribution	Commissions
Primonial	Assurance, Immobilier	Distribution	Commissions
Société Générale	Banque	Courtage	Commissions
Société Marseillaise de Crédit	Banque	Courtage	Commissions
Sofidy	Société de Gestion	Commercialisation	Commissions
Swiss Life Ass. & Pat.	Assurance	Courtage	Commissions
UAF Life Patrimoine	Assurance	Diffusion	Commissions

Le nom des autres compagnies avec lequel le professionnel a un accord sera communiqué sur simple demande.



Les principaux partenaires gérants de fonds (Assurance Vie): Axa IM, Carmignac Gestion, Cholet Dupont, Comgest, CPR AM, DNCA Finance, Financière de l'Echiquier, Franklin Templeton, H2O AM, KBL France, JP Morgan AM, Edmond De Rotschild AM, La Française AM, Inocap Gestion, Mandarine Gestion, Oddo AM, Pictet AM, Tocqueville Finance, Truffle Capital, ...

Mode de Facturation et rémunération du Professionnel

La prestation CIF pourra, selon la nature de la mission, donner droit à des honoraires de conseil dont les modalités seront précisées dans la lettre de mission.

Les honoraires de conseil sont facturés au tarif horaire de 100€ HT soit 120 € TTC. Ils peuvent, d'un commun accord et en fonction de la mission confiée, faire l'objet d'une tarification forfaitaire et/ou variable, dont les modalités seront alors précisées.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50% de ceux-cis.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Traitement des Réclamations

Modalités de Saisine de l'Entreprise

Pour toute réclamation, votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

- Par Téléphone : 06 75 27 48 25

- Par Courrier : 706, Chemin des Méjeans - 13122 VENTABREN

- Par Mail: mgillet@mgfpatrimoine.com

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation :

- Dans les 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Dans les 2 mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées

Le cas échéant, vous pouvez saisir un médiateur aux coordonnées suivantes :

1 - Médiateur compétent sur les litiges avec une Entreprise : 2-2 Pour les Activités d'Assurance :

Médiateur de l'ANACOFILa médiation de l'Assurance92, Rue d'AmsterdamTSA 50110

75009 PARIS 75441 PARIS Cédex 09

http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

2 - Médiateur compétent sur les litiges avec un consommateur :

2-1 Pour les Activités CIF: Mme Marielle COHEN-BRANCHE Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, Place de la Bourse 75082 PARIS Cédex 02 2-3 Pour les Activités IOBSP et Immobilières : Médiation de la consommation – ANM Conso 62, Rue Tiquetonne 75002 PARIS

www.anm-conso.com/anacofi-iobsp www.anm-conso.com/anacofi-immo

Je soussigné	atteste avoir reçu ce document.				
Fait à	le				
Signature (s):					